

Deuxièmement, comment a-t-on pu se permettre de détruire de tels documents sans même produire quelque certificat ou dossier de destruction qui aurait été immédiatement remis au solliciteur général?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que j'ai déjà répondu à une question au *Feuilleton* concernant la destruction de dossiers de la GRC. J'ai alors expliqué à la Chambre que rien dans la loi ne rendait obligatoire la tenue de dossiers de destruction. J'ai fourni des explications très détaillées sur la procédure qu'on a suivie lors de la destruction des documents en question.

M. Jarvis: Il est pour le moins alarmant qu'en dépit des règlements, aucun solliciteur général n'ait cherché à savoir à quel moment des dossiers d'une telle importance avaient été détruits. Hier, le solliciteur général a dit que les directives étaient assez claires et que ces documents de ce genre sont détruits au bout de trois ans, mais que les rapports de 1973, 1974 et une partie de ceux de 1975 n'avaient pas été détruits à cause de la mise sur pied de la Commission McDonald.

Je lui signalerais qu'il y a erreur de calcul et que cette Commission a été créée au milieu de 1977. Nous disposons donc d'au moins 18 de ces rapports mensuels qui ont été miraculeusement sauvés après que l'actuel ministre des Approvisionnements et Services eut quitté ses fonctions et qui ont dû être conservés malgré ses directives plutôt précises. Comment se fait-il alors que nous puissions obtenir les documents de 1973 et de la moitié de 1974 et pas ceux des années précédentes?

M. Blais: Comme l'a dit le député, les documents sont normalement détruits. La Commission McDonald a seulement été créée en 1977. Ce qui s'est produit, c'est que mon prédécesseur avait donné des ordres précis pour qu'on ne détruise plus aucun document qui pourrait être utile à la Commission McDonald. Cet ordre a été respecté. Si le député avait la moindre connaissance des grandes administrations, il saurait que des directives écrites en noir sur blanc ne sont pas toujours suivies à la lettre.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Le solliciteur général est-il en train de nous dire que son prédécesseur immédiat avait découvert que des documents avaient été détruits et qu'il a ordonné de ne pas détruire les rapports de 1973? Sauf erreur, il a déclaré que son prédécesseur avait donné un contre-ordre pour annuler la directive explicite. Pourrait-il nous dire maintenant si son prédécesseur a découvert qu'on avait détruit des documents relatifs aux années 1971 et 1972? En l'occurrence, quand s'en est-il aperçu? A-t-il ensuite ordonné de cesser de le faire?

M. Blais: Non, monsieur l'Orateur. Je crois que cet ordre était de nature plus générale et qu'elle ne concernait pas un événement en particulier, mais qu'elle visait seulement à s'assurer que toutes les preuves seraient disponibles. Je crois que le député a déjà interrogé mon prédécesseur à propos de politiques de destruction. Le solliciteur de l'époque avait ordonné alors de ne plus détruire aucun document et de ne pas tenir compte des directives émises au sein de l'administration même.

LES LISTES DE L'OPPOSITION EXTRAPARLEMENTAIRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question au solliciteur

Questions orales

général. Étant donné qu'au cours de la période cruciale de 24 mois à l'égard de laquelle les rapports de surveillance ont disparu, on avait établi comme pratique de dresser des listes appelées listes de l'opposition extraparlementaire, le ministre peut-il nous dire le lien qui existe entre ces listes et les rapports de surveillance? De plus, ces listes sont-elles encore en la possession du groupe d'analyse de la sécurité ou du personnel du ministre ou ont-elles également été détruites? Aussi, en a-t-on avisé les personnes mentionnées sur les listes qui étaient innocentes et leur a-t-on offert réparation?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député me pose là une question très compliquée et très délicate donnant à entendre qu'il y avait un lien quelconque entre ces listes de l'opposition extraparlementaire et ces documents. Je tiens cependant à assurer le député qu'il n'en est rien.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE— L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE INDUSTRIE AUTOMOBILE NATIONALE

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au vice-premier ministre. Elle fait suite aux questions portant sur l'Accord canado-américain sur l'automobile. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'a pas été en mesure d'assurer aux Canadiens une juste proportion des emplois que cet accord a permis de créer. Les Américains doivent penser que c'est trop beau pour le Canada a dit le ministre dans sa réponse. Il a probablement raison, car nous n'avons pas été tellement tenaces dans la négociation, et l'attitude du gouvernement était plutôt défaitiste.

● (1202)

Pour connaître avec certitude la politique gouvernementale, j'aimerais poser au vice-premier ministre la question suivante: le gouvernement a-t-il un plan de rechange pour créer une industrie automobile nationale, pour le cas où nous n'obtiendrions pas notre juste part des emplois que procure l'Accord canado-américain sur l'automobile?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La question du député est spéculative mais je vois où il veut en venir. Si je comprends bien, il recommanderait de renoncer à un marché nord-américain pour la production canadienne et pour l'emploi. Cela me paraît un peu bizarre.

M. Saltzman: Monsieur l'Orateur, je me garderai bien de faire des recommandations au gouvernement, car les ministres semblent trop peu empressés de les suivre. Le vice-premier ministre n'a écouté qu'une partie de ce que j'ai dit. Comme le gouvernement actuel n'a pas de solution de rechange à l'Accord sur l'automobile, les Américains peuvent bien se fier de nous car ils savent que nous n'avons pas de base de négociation. Je demande au vice-premier ministre s'il est disposé à lancer une industrie automobile nationale bien à nous, dans le cas où l'Accord sur l'automobile ne nous donnerait pas notre juste part des emplois.